



COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
DATE DE CONVOCATION 18 juin 2025
DATE D’AFFICHAGE 18 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice19 Présents13 Votants18
N°25/2025 OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-cinq

Le vingt-six juin à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Éric, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEPLAT Jérôme, Mme MIRTIL Sylvie, M. ROPERT Marc,

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme MIRTIL Sylvie, M. DUPIECH Nicolas, M. LEFEBVRE Dominique à M. BUATOIS Christophe, Mme SEINTURIER Maryse à Mme DESHONS Chantal et Mme LEBOURCQ Laure à M. ROPERT marc.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, explique au conseil qu’il est nécessaire de procéder à une décision modificative au budget principal 2025, portant sur des virements de crédits en section d’investissement.

Il s’agit d’alimenter les opérations d’investissement « achat investissement technique » et « étude PLU » et d’ajouter une recette à venir pour la vente en cours de la maison allée Jules Partois.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l’instruction M57,

Vu la délibération n° 14/2025 du 28 mars 2025 établissant le budget primitif de la commune,

Considérant la nécessité d’ajuster le budget de certaines opérations pour assurer des dépenses complémentaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications suivantes au budget principal 2025 :**

Désignation Sens – imputation - opération	Dépenses	Recettes	Observations
Section d'investissement			
D - 2120 – Travaux église	- 6 000		Moins-value devis toiture presbytère
D - 2310 – Bâtiments communaux	- 4 200		Report réparation toiture appentis
D - 2411 – Achat investissement technique	+ 10 600		Plus-value devis camion
D - 2916 – Etude PLU	+ 16 000		Avenant contrat PLU
D - 2215 - Forge	+ 78 600		
R – 024 - Vente biens communaux		+ 95 000	Vente maison Partois (105 000€) / moins-value autres ventes (10 000€)
Totaux section d'investissement	+ 95 000 €	+ 95 000 €	

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 30/06/2025
Qualité : MAIRE



COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
DATE DE CONVOCATION 18 juin 2025
DATE D’AFFICHAGE 18 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice19 Présents13 Votants18
N° 26/2025 OBJET : VENTE ET FRAIS AGENCE - Parcelle AD 713

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-cinq

Le vingt-six juin à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Éric, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEPLAT Jérôme, Mme MIRTIL Sylvie, M. ROPERT Marc,

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme MIRTIL Sylvie, M. DUPIECH Nicolas, M. LEFEBVRE Dominique à M. BUATOIS Christophe, Mme SEINTURIER Maryse à Mme DESHONS Chantal et Mme LEBOURCQ Laure à M. ROPERT marc.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 04/2025 du 7 mars 2025 autorisant la vente de la parcelle communale cadastrée AD 713 située 1 Bd Pasteur à Nesles la Vallée au prix de 150 000€,

Considérant la nécessité de ventiler le montant de la vente de la parcelle AD 713 entre la commune et l’agence immobilière,

Considérant que les échanges avec l’agence immobilière de la Vallée située à Nesles la Vallée, ont abouti à un accord sur le montant de 8 000€ de frais pour la vente du bien cadastrée AD 713,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente de la parcelle cadastrée AD 713 appartenant à la commune, au prix de 150 000 € dont 8 000€ de frais d’agence à charge vendeur, soit la ventilation suivante :
 - o 142 000€ pour la commune
 - o 8 000€ pour l’agence de la Vallée
- **DONNE tous pouvoirs** à Monsieur le Maire, ou à défaut à tout adjoint :
 - À l’effet de signer l’acte de vente à recevoir par un notaire,
 - Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 30/06/2025
Qualité : MAIRE

COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
DATE DE CONVOCATION 18 juin 2025
DATE D’AFFICHAGE 18 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice19 Présents13 Votants18
N° 27/2025 OBJET : VENTE ET FRAIS AGENCE - Parcelle AD 656

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil vingt-cinq

Le vingt-six juin à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Éric, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEPLAT Jérôme, Mme MIRTIL Sylvie, M. ROPERT Marc,

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme MIRTIL Sylvie, M. DUPIECH Nicolas, M. LEFEBVRE Dominique à M. BUATOIS Christophe, Mme SEINTURIER Maryse à Mme DESHONS Chantal et Mme LEBOURCQ Laure à M. ROPERT marc.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 05/2025 du 7 mars 2025 autorisant la vente de la parcelle communale cadastrée AD 656 située 4 avenue Emile HENRIOT à Nesles la Vallée au prix de 80 000€,

Considérant la nécessité de ventiler le montant de la vente de la parcelle AD 656 entre la commune et l’agence immobilière,

Considérant que les échanges avec l’agence immobilière de la Vallée située à Nesles la Vallée, ont abouti à un accord sur le montant de 2 000€ de frais pour la vente du bien cadastrée AD 656,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente de la parcelle cadastrée, AD 656 appartenant à la commune, au prix de 80 000 € dont 2 000€ de frais d’agence à charge vendeur, soit la ventilation suivante :
 - o 78 000€ pour la commune
 - o 2 000€ pour l’agence de la Vallée
- **DONNE tous pouvoirs** à Monsieur le Maire, ou à défaut à tout adjoint :
 - À l’effet de signer l’acte de vente à recevoir par un notaire,
 - Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal, dûment signé.

**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 30/06/2025
Qualité : MAIRE



COMMUNE DE NESLES LA VALLEE
DATE DE CONVOCATION 18 juin 2025
DATE D’AFFICHAGE 18 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice19 Présents13 Votants18
N° 28/2025 OBJET : VENTE maison 22 Allée Jules Partois – Parcelle AD 718

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-six juin à 20h45

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe BUATOIS, Maire,

Présents : M. DEROUET Frédéric, Mme DESHONS Chantal, Mme BERGERON Corine, Mme CAYZERGUES Marine, M. CHEVALLIER Éric, Mme DESCHAMPS Marie-Thérèse, M. DUQUESNE Maxime, Mme LANGLOIS Emilie, M. LEBREUILLY Ludovic, M. LEPLAT Jérôme, Mme MIRTIL Sylvie, M. ROPERT Marc,

Absents (donnent pouvoir à) : M. DUMAINE Jean-Jacques à M. DEROUET Frédéric, Mme CALANDRE Anne-Charlotte à Mme MIRTIL Sylvie, M. DUPIECH Nicolas, M. LEFEBVRE Dominique à M. BUATOIS Christophe, Mme SEINTURIER Maryse à Mme DESHONS Chantal et Mme LEBOURCQ Laure à M. ROPERT marc.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DEROUET Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de division annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité de vendre la maison située 22 Allée Jules Partois à Nesles la Vallée, afin de pouvoir mobiliser des fonds pour d'autres projets d'investissement communaux,

Considérant que les échanges avec les futurs acquéreurs, ont abouti à un accord sur le prix de 105 000€ net vendeur pour l'achat de la maison communale sur la parcelle cadastrée AD 718, non compris la commission agence à la charge de l'acquéreur d'un montant de 8 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente de la maison située 22 Allée Jules Partois à Nesles la Vallée sur la parcelle cadastrée, AD 718 appartenant à la commune et selon le plan de division joint, d'une surface de 533 m² au total, au prix de 105 000 € net vendeur,
- **DONNE tous pouvoirs** à Monsieur le Maire, ou à défaut à tout adjoint :
 - À l'effet de signer l'acte de vente à recevoir par un notaire,
 - Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, élire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal, dûment signé.

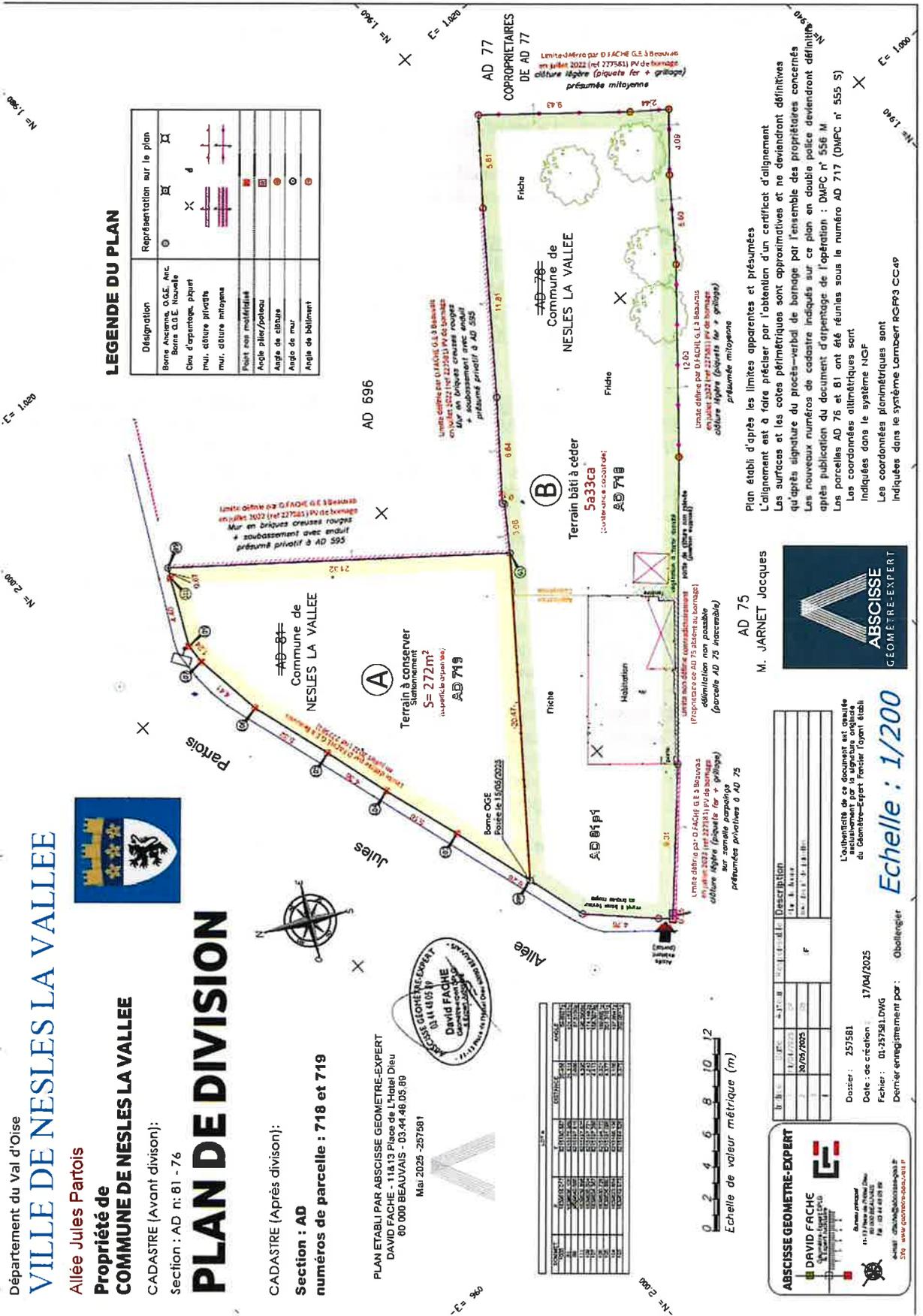
**Le Maire,
Christophe BUATOIS.**



Signé par : Christophe BUATOIS
Date : 30/06/2025
Qualité : MAIRE



ANNEXE 1 : plan de division / Extrait cadastral



LEGENDE DU PLAN

Désignation	Représentation sur le plan
Borne Ancienne, O.G.E. Anc. Borne O.G.E. Nouvelle	
Chef d'arpentage, piquet	
Mur, clôture privative	
Mur, clôture mitoyenne	
Piquet non matérialisé	
Angle pilier/poutre	
Angle de clôture	
Angle de mur	
Angle de bâtiment	

NE 1.961
E= 1.060
NE 1.960
E= 1.060

NE 2.080
E= 1.060
NE 1.961
E= 1.060

NE 2.080
E= 1.060
NE 1.961
E= 1.060

NE 2.080
E= 1.060
NE 1.961
E= 1.060

Partois

Jules

Alcée

AD 77

COPROPRIETAIRES DE AD 77

Commune de NESLES LA VALLEE

Terrain à conserver

Terrain bâti à céder

Habitation

Habitation

Habitation

AD 696

AD 718

AD 719

AD 717

AD 716

AD 715

AD 714

AD 713

AD 712

AD 711

AD 710

AD 709

AD 708

AD 707

AD 706

AD 705

AD 704

AD 703

AD 702

AD 701

AD 700

AD 699

AD 698

AD 697

AD 696

AD 695

AD 694

AD 693

AD 692

AD 691

AD 690

AD 689

AD 688

AD 687

AD 686

AD 685

AD 684

AD 683

AD 682

AD 681

AD 680

AD 679

AD 678

AD 677

AD 676

AD 675

AD 674

AD 673

AD 672

AD 671

AD 670

AD 669

AD 668

AD 667

AD 666

AD 665

AD 664

AD 663

AD 662

AD 661

AD 660

AD 659

AD 658

AD 657

AD 656

AD 655

AD 654

AD 653

AD 652

AD 651

AD 650

AD 649

AD 648

AD 647

AD 646

AD 645

AD 644

AD 643

AD 642

AD 641

AD 640

AD 639

AD 638

AD 637

AD 636

AD 635

AD 634

AD 633

AD 632

AD 631

AD 630

AD 629

AD 628

AD 627

AD 626

AD 625

AD 624

AD 623

AD 622

AD 621

AD 620

AD 619

AD 618

AD 617

AD 616

AD 615

AD 614

AD 613

AD 612

AD 611

AD 610

AD 609

AD 608

AD 607

AD 606

AD 605

AD 604

AD 603

AD 602

AD 601

AD 600

AD 599

AD 598

AD 597

AD 596

AD 595

AD 594

AD 593

AD 592

AD 591

AD 590

AD 589

AD 588

AD 587

AD 586

AD 585

AD 584

AD 583

AD 582

AD 581



VILLE DE NESLES LA VALLEE

Allée Jules Partois

Propriété de

COMMUNE DE NESLES LA VALLEE

CADASTRE (Avant division):

Section : AD n: 81 - 76

PLAN DE DIVISION

CADASTRE (Après division):

Section : AD

numéros de parcelle : 718 et 719

PLAN ETABLI PAR ABSOISSE GEOMETRE-EXPERT
DAVID FACHE
11613 Pieces de L'Herbe Dieu
60 000 BEAUVAIS - 03-44-46 03 89
Mai 2025 - 257581



Parcelle	Surface	Contenance	Observations
AD 718	272 m ²	272 m ²	Terrain à conserver
AD 719	272 m ²	272 m ²	Terrain bâti à céder

Echelle de valeur métrique (m)

ABSOISSE GEOMETRE-EXPERT
DAVID FACHE
11613 Pieces de L'Herbe Dieu
60 000 BEAUVAIS - 03-44-46 03 89
www.absoisse-geometre-expert.fr

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le 1/07/25
ID : 095-219504461-20250626-202528-DE



Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance technique du SPDC
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00
Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier :

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 20/05/2025
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : ABSCISSE GEOMETRE EXPERT

SF2518506465

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 095				Commune : 446			NESLES-LA-VALLEE			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AD	0717			22 ALL JULES PARTOIS	0ha07a96ca		446 0000556	AD	0718	0ha05a33ca
							446 0000556	AD	0719	0ha02a72ca